



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

**Séance du 31 mars 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Marie-Christine DORIDANT

Ayant donné pouvoir : Marie-Christine DORIDANT à Claude BAUDERLIQUE

Madame Régine VIBERT a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°022/23 – LOTISSEMENT DU GARDET / AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'EPFL.**

Considérant la convention de portage foncier conclue avec l'EPFL de la Savoie relative au projet de lotissement du Gardet,

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'acquisition complémentaire au portage de 7 parcelles pour un prix total de 3 000 € (natures cadastrales : prés, taillis simples, terre et vignes), il est nécessaire de signer un second avenant à la convention conclue avec l'EPFL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de portage foncier conclue avec l'EPFL, annexé à la présente délibération.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 05/04/23  
Publié le : 05/04/23  
Publié sur le site internet le : 05/04/23



Le Maire,

REÇU EN PREFECTURE  
Le 05/04/2023  
Philippe BRANCHE  
Application agréée E-legalite.com